

BULLETIN TRIMESTRIEL du
Syndicat National des Enseignements du
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE
Tél : 04 97 11 81 53
Fax : 04 97 11 81 51
Mel : s3nic@snes.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission paritaire du 30.9.2020 sous le n°0920S05550
ISSN : 11529954
Direction de la publication : JL cinque

Prix au n° 1 € -
Abonnement annuel 3 €
Imprimerie spéciale SNES



Supp. n° 12 au NICE-SNES n° 237 de
septembre 2015

Nice, le 8 décembre 2015

SOMMAIRE

P.1/1 Lycées, collèges, conditions de travail,
P.2/1 CAPA certifiés : avancement d'échelon
P.3/2 Mouvement inter : calendrier des actes oc
P.4/3 Infos aux TZR
P.5/3 Conseil syndical académique
P.6/3 Stages de formation syndicale
P.7/3 Congrès académique et national du SNES
Annexe 1 : convocation au CSA
Annexe 2 : fiche syndicale avancement
Annexe 3 : fiche syndicale mutations

Lycées, collèges, conditions de travail, salaires... Toutes les raisons d'aller à la grève

Lycées

Après de longs mois de promesses et de reculades, le ministère a choisi de mener son bilan de la réforme du lycée en prenant le soin de ne pas remettre en cause les principes de la réforme Chatel : autonomie des établissements, promotion du conseil pédagogique, organisation locale du baccalauréat, accompagnement personnalisé, stages de remédiation, tutorat.

À cela s'ajouterait une adaptation individuelle des parcours scolaires, dans le droit fil du récent texte sur le redoublement après l'échec au Bac avec la conservation des notes.

Si besoin était de le démontrer : les projets du gouvernement et de sa Ministre s'inscrivent donc dans les pas de leurs prédécesseurs, destructurants pour les élèves et destructeurs pour nos conditions de travail.

Pire encore, au lendemain de la publication le 29 septembre 2015 par la Cour des comptes d'un rapport sur le lycée, "trop cher", "inefficace" et "peu efficient", rapport fondé sur un panel de 21 lycées en France, la Ministre avait énuméré, à l'envi, les exemples d'économies réalisées grâce aux réformes de ses prédécesseurs en se félicitant, par exemple, de l'évolution à la baisse du H/E de 1,39 en 2008-2009 à 1,30 à 2014-2015.

Collèges

Si le SNES-FSU continue d'exiger l'abrogation des textes (décret et arrêté) de la réforme collège 2016 et l'ouverture de discussions pour une autre réforme, force est de constater que sa mise en place, à marche forcée, notamment par le biais des formations-formatage, ne repose plus maintenant que sur les chefs d'établissements. Ils sont le principal vecteur de la réforme. C'est donc dans les établissements que la bataille doit se mener, même si des rendez-vous nationaux d'action et de grève restent nécessaires. C'est tout le sens de l'appel de l'intersyndicale (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SFSDPEP-FO, CGT, CGT enseignement privé, SNALC, SNCL, SIES, CFE-CGC, SUNDEP-Solidaires et SUD) à la **construction d'une grève majoritaire le mardi 26 janvier**.

À l'occasion du Comité Technique Académique du 25 novembre, le SNES-FSU Académie de Nice a interpellé le Recteur sur les formations-formatage mises en place, dans les établissements, dans le cadre de la 2ème journée de pré-rentree et de la journée de "solidarité".

Ces 4 demi-journées sont, ou seront, organisées le mercredi après-midi et/ou en soirée.

Si le chef d'établissement impose ces dispositifs, il faut organiser la résistance collective : désorganisation des formations-formatage par des prises de parole, dépôt d'heure syndicale, etc..

En tout état de cause, si règlementairement le chef d'établissement peut nous imposer d'être présent(e), il ne peut pas nous obliger à collaborer en proposant des sujets ou des organisations d'EPI, de l'AP, de la co-intervention, etc...

Il ne faut évidemment pas, à ce stade et dans le cadre de ces formations-formatage, tomber dans le piège de la répartition de la DHG et du chantage à la fermeture de postes. Seul le CA a autorité en la matière.

Le SNES-FSU Académie de Nice organise un stage de formation syndicale sur la préparation de la rentrée, où cette dimension de la réforme sera envisagée, le jeudi 28 janvier, au collège de la Peyroua au Muy (83).

Pouvoir d'achat

D'après le rapport au Parlement de la Ministre de la Fonction publique, le salaire net moyen des enseignants du second degré a baissé de 1,1% en 2013. Ce rapport confirme le décrochage salarial des professions enseignantes que nous ne cessons de dénoncer.

En clair, nous avons perdu depuis les années 2000 deux mois de salaire ! Qui peut accepter cela ? Après le temps des insultes des gouvernements de droite, la profession ne peut être payée avec les seuls mots des gouvernants actuels.

Que ce soit sur le collège où la Ministre tente de mettre en oeuvre une réforme contre les personnels, sur le lycée où elle inscrit ses pas dans ceux des gouvernements de droite ou sur les salaires où la rigueur est de mise : ce gouvernement, tout en claironnant une priorité pour l'École, mène une politique contre le second degré et ses personnels.

Il faut que ça change !

Alain Galan, secrétaire général SNES-FSU Académie de Nice

CAPA des Certifiés : Avancement d'échelon

La CAPA prévue initialement le 16 décembre a été reportée par le rectorat en date du **13 janvier 2016**. Vous trouverez en annexe une fiche syndicale. C'est un outil pour poursuivre la campagne de syndicalisation en sollicitant les collègues qui n'ont toujours renouvelé leur adhésion ou qui ne sont pas encore syndiqués. Les adhérents certifiés ont reçu par mail cette fiche syndicale.

Vous trouverez tous les détails sur l'avancement d'échelon dans notre publication :

http://www.snes.edu/IMG/pdf/8p_evaluation_2015_pdf_bd.pdf

Mouvement inter : calendrier des actes collectifs

Dates des groupes de travail (GT) académiques :

- GT handicap type lycée : le 20/01/16
- GT vœux et barèmes type lycée : le 21/01/16
- GT handicap- vœux et barèmes CPE et COP : le 26/01/16

Merci de rappeler aux collègues demandeurs de mutation, et particulièrement aux collègues stagiaires, d'adresser leur fiche syndicale au SNES-FSU Académie de Nice.

Vous en trouverez une copie en annexe.

Infos AUX T.Z.R.

Nous avons adressé à tous les TZR de l'académie, une publication (12 pages) sur leurs droits et devoirs, leurs conditions de travail, leurs frais de remboursement...

Pensez à consulter notre site www.nice.snes.edu pour obtenir plus de renseignements concernant leur statut afin de les aider au mieux.

**Un stage de formation syndicale pour les collègues TZR
sera organisé vendredi 25 mars 2016 au collège La Peyroua Le Muy à 9h30**

Conseil syndical académique

Un **conseil syndical** académique se tiendra **le mardi 19 janvier 2016** au lycée Val d'Argens Le Muy à partir de 9h30. Organisons-nous pour que chaque établissement soit représenté. Vous trouverez en annexe une convocation.

Stages de formation syndicale du SNES-FSU

Un rappel des dates des stages de formation syndicale que nous organiserons pour les collègues de notre académie :

Stage CPE : jeudi 14 janvier 2016 au lycée Carnot à Cannes à 9h30

Stage Langues Vivantes : jeudi 28 janvier 2016 au lycée T. Maulnier à Nice à 9h30

Stage Préparer la rentrée : jeudi 28 janvier 2016 au collège La Peyroua Le Muy à 9h30

Stage Profs, chef et new public management : mardi 1er mars 2016 à la section académique à Nice à 9h30

Stage TZR : vendredi 25 mars 2016 au collège La Peyroua Le Muy à 9h30

Stage Philosophie : vendredi 22 avril 2016 au lycée du Val d'Argens Le Muy à 9h30

Stage Protection sociale : jeudi 28 avril 2016 à la section académique à Nice à 9h30.

Pensez à en faire la publicité auprès de vos collègues. merci de leur rappeler qu'ils doivent déposer leur demande auprès du chef d'établissement, un mois avant la tenue du stage.

Modèle sur www.nice.snes.edu Rubrique "Stages syndicaux"

Congrès académique et national du SNES-FSU

Comme tous les deux ans, le SNES-FSU tient son congrès national pour mettre à jour, confirmer, modifier ses mandats. Le congrès national, prévu du 28 mars au 1er avril 2016 à Grenoble, sera précédé par le congrès académique du SNES-FSU Académie de Nice les 10 et 11 mars 2016 dans les Alpes-Maritimes (lieu à confirmer).

Avant la tenue des congrès, les syndiqués auront à se prononcer par un vote sur les rapports d'activité et financiers académiques et nationaux du 25 janvier au 4 mars 2016.

Après la tenue des congrès, les syndiqués auront à choisir les équipes militantes qui animeront le syndicat et mettront en oeuvre au niveau départemental, académique et national les mandats issus des congrès.

